

## Avis public



### **PROMULGATION** **RÈGLEMENTS RCA15 17253 et RCA15 17254**

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 8 septembre 2015 et entrent en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA15 17253 : Règlement modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) afin d'ajouter un pouvoir réglementaire en matière de permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs.

RÈGLEMENT RCA15 17254 : Règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs* (RCA14 17222) afin d'inclure les tarifs applicables à la délivrance des permis de stationnement sur rue réservé aux visiteurs.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 16 septembre 2015.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate